
La République :
visions franco-turques
Interview avec Baskin Oran

Dorothee Schmid

Mai 2011



Programme
Turquie contemporaine

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Le programme Turquie contemporaine est soutenu par :



Groupama

ISBN : 978-2-86592-875-0
© Ifri – 2011 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Les Notes franco-turques

Le programme Turquie contemporaine de l'Ifri s'efforce d'encourager le dialogue franco-turc sur des thématiques d'intérêt commun.

Dans cet esprit, l'Ifri publie une série de « Notes franco-turques ». Rédigées par des experts turcs, français, ou d'autres nationalités, elles sont destinées à fournir des éléments d'éclairage de fond sur les déterminants de la relation bilatérale.

Édition
Dorothee Schmid

Introduction

La Turquie républicaine de Mustafa Kemal Atatürk a longtemps été considérée par les élites et la classe politique française comme une république sœur : laïque et jacobine, elle apparaissait comme une incarnation concrète de l'universalisme des valeurs de la Révolution. Or, le tournant politique pris depuis l'accession du Parti de la justice et du développement (AKP) au pouvoir a remis en jeu les convictions républicaines traditionnelles, révélant la fragilité d'une construction idéologique jusqu'ici verrouillée par une pratique politique et institutionnelle univoque. Place de la religion dans l'espace public, reconnaissance des minorités, équilibre des pouvoirs, pluralisme politique sont autant de questions désormais ouvertement débattues en Turquie. Elles sont parfois tranchées rapidement, au risque d'une certaine désorientation sociale. Est-ce cependant le dogme républicain qui vacille, ou une certaine vision de la République ? Cette question n'admet de réponse simple ni en France, ni en Turquie, deux pays où le pacte sociopolitique se décompose et se recompose désormais au rythme de la mondialisation.

Dorothee Schmid : À quand remonte l'influence de la France en Turquie ?

Baskin Oran¹ : La Turquie, non pas la République turque mais l'Empire ottoman, a été historiquement très influencée par la France. La terminologie est particulièrement révélatrice à cet égard. Par exemple, pour dire « européen », et par extension « étranger », on utilisait traditionnellement le mot *frenk*, qui dérive en fait du mot « français ».

Au XIX^e siècle et même auparavant, les Ottomans ont compris que leurs armées étaient bien inférieures à celles des européens. Pour y remédier ils se sont mis à imiter l'organisation militaire européenne, en invitant des officiers étrangers, en important leurs armes, etc. Tout a commencé par là. Par la suite, l'Empire a commencé à envoyer des étudiants dans les capitales européennes, surtout à Paris. Ils y ont appris le français, mais aussi le nationalisme.

D. Schmid : Justement, comment l'influence française s'est-elle traduite ?

B. Oran : On peut distinguer plusieurs vagues d'influence.

La première est venue avec ceux qu'on a appelés les « Nouveaux Ottomans », qui sont arrivés en Europe immédiatement après 1839, moment de l'adoption du fameux *Tanzimat*², ainsi qu'à la suite du traité de commerce avec l'Angleterre signé en 1838³. Ils ont importé dans l'Empire ottoman la notion de « patrie ». Le concept n'existait pas auparavant car seule importait la propriété du Sultan. Les « Nouveaux Ottomans » se sont également emparés de l'idée de constitution, et ont contribué à la première constitution ottomane de 1876, inspirée des lois constitutionnelles de 1875.

¹ Baskin Oran est un universitaire, politologue et militant des droits de l'homme turc. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les questions des minorités et du nationalisme en Turquie. Il intervient régulièrement dans la presse turque, notamment les quotidiens *Agos* (hebdomadaire bilingue turc et arménien) et *Radikal iki*. Il a été candidat indépendant à Istanbul aux élections législatives de 2007. En 2008, il fait partie du groupe d'intellectuels turcs à l'origine de la pétition demandant "pardon" aux Arméniens pour les massacres de 1915.

² L'ère des *Tanzimat*, « réorganisation » en turc, correspond à une période de réformes de l'Empire ottoman entre 1839 et 1876. Elle aboutit à l'organisation d'élections pour la mise en place du premier Parlement ottoman, et à l'adoption d'une Constitution en 1876. Le Parlement est suspendu en 1878 par le sultan Abdülhamid II, qui revient à un régime absolutiste. La Constitution n'est rétablie qu'en 1908, à la suite de la révolution des « Jeunes Turcs ».

³ Ce traité, qui récompense l'aide accordée par les Britanniques à l'Empire ottoman contre le Khédive d'Égypte, supprimait unilatéralement en faveur des Anglais toutes les taxes, contingents et monopoles d'importations des citoyens ottomans. Cette capitulation d'une durée illimitée eut pour résultat d'anéantir l'industrie ottomane. Ajouté aux dépenses de la Guerre de Crimée, le traité de commerce anglo-turc ouvrit la voie au processus désastreux d'emprunt extérieur et à la constitution de la fameuse « dette ottomane ».

La deuxième vague a été celle des « Jeunes Turcs ». Ceux-ci sont à l'origine de la seconde période constitutionnelle, qui aboutit en 1908 au rétablissement de la Constitution, non appliquée jusque-là.

La troisième vague s'inscrit dans la continuité directe des Jeunes Turcs : c'est celle des fondateurs de la République turque, de Mustafa Kemal et des premiers kémalistes.

D.S. : La République turque a-t-elle été créée sur le modèle de la République française ?

B.O. : La République de Turquie a été influencée par la République française sur trois points essentiels : le choix d'une politique assimilationniste pour créer la Nation, le laïcisme et le concept d'Etat unitaire. Mais on peut aussi relever beaucoup de différences entre les deux Etats.

Prenons la politique assimilationniste. La République française est assimilationniste certes, mais le mot « Français » vient des « Francs », des tribus germaniques qui avaient envahi l'actuel territoire national français. Le nom de France a donc un sens purement territorial. Il ne renvoie aucunement aux faits ethnique et religieux. Tandis qu'en Turquie, si le mot « turc » désigne le citoyen de la République selon l'article 66 de la Constitution actuelle, cette supra-identité « turque » est différente du concept de l'identité « française », car il existe effectivement en Turquie une ethnie, une entité ethno-religieuse, originaire de l'Asie centrale, répondant au nom de « Turc ». On peut facilement dire « je suis français », car cela ne se rapporte à aucune ethnie. Mais dire « je suis turc » a une autre résonance. Il y a des gens qui le disent volontiers, et d'autres pas du tout : un Kurde ne le dit pas volontiers, un non-Musulman non plus. Le Turc n'est pas seulement turc ; le mot signifie en fait *stricto sensu* hanéfite-sunni-musulman-turc. La République de Turquie a ainsi voulu assimiler tous ses citoyens au concept de turc et en a fait une supra-identité. En France, la supra-identité est d'origine purement géographique ; en Turquie, elle est de nature ethno-religieuse. Vous n'êtes vraiment turc que si vous êtes musulman et que si vous dites que vous êtes turc. Et, là encore, si vos ancêtres ont embrassé l'Islam au XVII^{ème} siècle seulement, comme c'est le cas les « Sabetayistes »⁴, il y a de fortes chances pour que vous ne soyez pas accueilli comme un « Turc blanc », concept sur lequel nous reviendrons.

En outre, bien qu'elle soit assimilationniste et continue de refuser le concept de minorité, la République française a progressivement accordé des « droits positifs » à ses minorités culturelles ou linguistiques. Par exemple, l'enseignement des langues

⁴ Au XVII^e siècle, Sabbataï Tsevi, un rabbin sépharade de Smyrne (aujourd'hui Izmir), se proclama messie du peuple juif et fonda la secte des Sabbatéens. Le Sultan Mehmed IV le força à se convertir à l'Islam en 1666, entraînant près de 300 de ses fidèles

régionales de France est autorisé depuis 1951⁵. En Turquie, les kémalistes se demandent pourquoi les minorités protestent contre l'article 3 de la Constitution actuelle selon lequel « la langue de l'Etat turc est le turc », et rappellent qu'il est aussi déclaré dans la Constitution française que « la langue de la République française est le français ». Mais l'article 75-1 de la Constitution française précise aussi que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Les deux Etats sont donc bien assimilationnistes, mais de façon différente : alors que la France tente d'intégrer sur une base territoriale, la Turquie suit un modèle ethno-religieux inacceptable pour beaucoup de citoyens et qui aboutit à diviser le pays.

D.S. : Qu'en est-il du concept de laïcité en France et en Turquie ?

B.O. : On dit souvent que la Turquie a importé la laïcité de France. Ce n'est pas complètement exact, à moins de faire référence à la laïcité française telle qu'elle était pratiquée avant la loi de 1905, sous le régime du Concordat. Le nom a beau venir du français, la laïcité « *alaturka* » n'est pas la laïcité à la française. Elle est de fait une laïcité de contrôle, de mise sous tutelle de la religion, et non une laïcité de séparation de la mosquée et de l'Etat.

Néanmoins, aujourd'hui tous les pays suivent plus ou moins l'exemple de l'Occident capitaliste et la Turquie arrivera elle aussi à l'heure de la laïcité française telle qu'elle a été pensée en 1905⁶. Elle fera alors sa transition d'un laïcisme de combat, ou de conflit, à un laïcisme de conciliation, de compromis. Nous sommes maintenant au beau milieu de cette transition. En passant, je dois dire que le Kémalisme a compliqué sa propre situation en ne reconnaissant pas la spécificité des alévis et en entreprenant de « nettoyer » le pays des non-Musulmans. Cela a abouti à la mise en place d'un édifice religieux énorme et monolithique, faisant face à la République, et a rendu très difficile la mise en pratique concrète de la laïcité. En revanche, Olivier Abel l'explique très bien, la France a profité historiquement de la division entre Catholiques et Protestants, qui a facilité le passage à la culture laïque⁷.

⁵ La loi 51-46 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, dite loi Deixonne, fut la première loi française autorisant l'enseignement des langues régionales de France.

⁶ La loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat instaure le principe de laïcité et met fin au régime de Concordat de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Eglise catholique. Proclamant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, la loi met fin à la rémunération par l'Etat des évêques, prêtres, pasteurs, rabbins... L'Etat n'intervient plus dans la nomination des évêques. S'il reste propriétaire des biens religieux, les bâtiments de culte peuvent être confiés gratuitement aux associations culturelles, à condition pour elles qu'elles acceptent de les réparer et les entretenir.

⁷ « Car le fondement de la laïcité, c'est d'abord l'existence concrète dans un pays de plusieurs communautés ou confessions sensiblement égales en force ou en prestige.

D.S. : Les deux pays se retrouvent-ils sur le concept d'Etat unitaire ?

B.O : Bien sûr, la France et la Turquie sont toutes les deux des Etats unitaires. Mais *quid* en France de l'application de certaines lois allemandes en Alsace ? On retrouve ici le modèle de l'Empire ottoman, dit de « *Çok Hukukluluk* » qui signifie « des ordres juridiques multiples ». Plusieurs droits cohabitaient dans l'Empire, avec des tribunaux spécifiques. Par exemple, les Français, dans leurs litiges de commerce, étaient jugés par le consulat français. En dehors des cas de droit pénal, les Arméniens étaient jugés par le Patriarcat arménien, la même chose étant valable pour les Juifs, les Grecs, etc. (tant qu'un Musulman n'était pas impliqué, évidemment). Il y avait donc plusieurs droits parallèles. En France, aujourd'hui, au moins deux ordres juridiques cohabitent, celui de la France et celui de l'Alsace, sans parler de l'ordre juridique européen.

Et dans le contexte de l'Etat unitaire français, quel est au juste le statut de la Corse, ou celui des Territoires d'outre-mer ? Les kémalistes ont finalement tort d'ériger la France en modèle de république assimilationniste, d'Etat unitaire, de laïcité univoque. J'ai été mis en cause pour certaines de mes opinions à ce sujet, à la suite la publication de mon « Rapport sur les minorités » qui m'a valu un procès en 2005, ainsi qu'à mon collègue le Professeur Ibrahim Kaboğlu, président du Conseil consultatif des droits de l'homme. A cette occasion, le procureur de la République a évoqué le système français de façon abusive, en faisant de lui un modèle pour le kémalisme. J'avais répondu par un long « contre-acte d'accusation » qui a sûrement dû lui apprendre quelque chose⁸.

D.S. : Pourquoi les héritiers du kémalisme éprouvent-ils aujourd'hui le besoin d'exalter ce modèle français ?

B.O. : Les élites kémalistes se réclament en fait d'une France surannée : celle d'avant la première guerre mondiale et de l'entre-deux-guerres. Dans bien des domaines, ces élites sont restées bloquées à l'époque du kémalisme réel des années 1930, et croient que le monde en est toujours au même point. Leur modèle de référence est la III^e République française. Elles s'accrochent à cette abstraction qui est effectivement utile pour analyser les faits de leur point de vue et pour servir leurs intérêts. Cette « version » est finalement devenue pour les kémalistes une commodité qui leur évite de se confronter aux faits.

Le laïcisme, en réduisant cette diversité au simple rituel de l'unité nationale, a scié la branche sur laquelle la laïcité pouvait être assise ! La laïcité a du mal à s'établir dans un pays mono-religieux, d'une part parce qu'en adossant la fonction sociale de la religion adverse, elle devient alors elle-même une quasi-religion... ». O. Abel, « La Condition laïque. Réflexions sur le problème de la laïcité en Turquie et en France », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et Monde Turco-Iranien (CEMOTI)* n. 19, 1995, p. 43.

⁸ Voir sur le site de Baskin Oran:

http://baskinoran.com/belge/Contre_acte_d_accusation_Baskin_Oran.pdf

D.S. : Est-ce que ces élites ont conscience que la France est en train de changer ?

B.O. : Elles ne le savent pas. Je suis moi-même issu du *noyau d'acier* du kémalisme et je suis tout juste conscient de ces changements. Peu de gens en Turquie connaissent le kémalisme autant que moi. Mon père était député du parti unique, c'était un kémaliste pur et dur, anti-communiste convaincu. Les kémalistes d'aujourd'hui sont dans l'ignorance, ils ne savent pas que la France a changé. Ils ne lisent pas, ne s'informent pas, ne veulent pas savoir ce qui se passe. Ils sont travaillés par toutes sortes de peurs : que les islamistes viennent et forcent leurs filles à se couvrir ou que l'Union Européenne (UE) provoque la division du pays, à moins que ce ne soient les Kurdes... Tout cela vient de la « Paranoïa de Sèvres »⁹.

Depuis les massacres arméniens de 1915, les Turcs n'ont jamais cherché de solution aux problèmes fondamentaux que sont les questions arménienne, islamique, kurde, chypriote, etc. Ils ont tout caché dans des placards, et ces fantômes reviennent maintenant alimenter toute une série de peurs qui se renforcent réciproquement. Le socio-psychologue américain d'origine turque-chypriote Vamik Volkan a développé le concept de « *chosen trauma* ». Selon lui, les nations se fondent sur un double processus de mythification, portant sur les victoires nationales et aussi sur les défaites nationales. C'est finalement la peur qui tient les gens ensemble, plus que les joies communes. Les kémalistes se servent de cela.

Outre cette paranoïa soigneusement entretenue, les kémalistes ne veulent pas renoncer à leurs privilèges, ceux des « Turcs blancs ». Le Turc blanc est celui qui remplit tous les critères résumés par l'expression LAHASUMUT, acronyme que j'ai lancé en Turquie : LAïc, de rite HANéfite, d'origine SUnnite, MUsulman, et Turc¹⁰.

⁹ Le Traité de Sèvres, qui consacre le démembrement territorial de l'Empire ottoman, fut signé le 10 août 1920. Il prévoyait notamment la création d'un « territoire autonome des Kurdes » (articles 62 à 64) et d'une « République indépendante d'Arménie », ainsi que l'intégration progressive au Royaume de Grèce de certains territoires de la côte égéenne, dont Smyrne, tandis que la France et l'Italie obtenaient des zones d'influences respectivement en Cilicie et autour d'Adana. Les provinces arabes de l'Empire étaient placées sous contrôle français (Liban, Syrie) et britannique (Irak, Palestine).

Ce traité, jamais ratifié, fut révisé en 1923 par le traité de Lausanne qui fixe les frontières de la Turquie actuelle, incluant l'Anatolie et la Thrace orientale. La mythologie de Sèvres continue cependant d'alimenter en Turquie une « peur atavique d'un nouveau démembrement, toujours imputable à des étrangers, que les minorités (Arméniens, Grecs, Kurdes) continueront un temps d'incarner sur le sol turc ». C'est cette peur que l'on appelle « syndrome de Sèvres » ou « Paranoïa de Sèvres ». Voir D. Schmid, « Introduction » in « Turquie : enjeux internes et choix diplomatiques », *Politique étrangère* 1/2010, Institut Français des Relations Internationales IFRI, p.10-11.

¹⁰ L'expression « Turc blanc » (*Beyaz Türk*) a été inventée par le journaliste Ufuk Güldemir dans son livre *Texas Malatya*, Istanbul, Tekin Yayınevi, 1992. L'auteur décrivait à l'époque une frange de la société turque mal à l'aise avec le *leadership* de

D.S. : Quand les Turcs parlent de République kémaliste, qu'est-ce qu'ils entendent exactement par « République » ? Font-ils référence à la naissance d'un régime politique ou à celle de l'État-nation turc ?

B.O. : Les kémalistes affirment aujourd'hui qu'ils veulent « protéger la République », « protéger l'État » et toutes ses composantes : cela renvoie à la conception laïciste des années 1930 et à tout ce que j'ai déjà dit sur la politique assimilationniste. En Turquie, peu de gens se documentent vraiment et ceux qui participent au débat public sont une minorité. Les intellectuels kémalistes, quand ils s'expriment, mélangent souvent les concepts, à la fois volontairement et involontairement. Ils ne distinguent pas les notions d'État unitaire, de République et d'État-nation. En réalité, le concept clé est bien l'État-nation. Le reste n'est que détail.

Mais qu'est-ce que l'État-nation? De cela non plus les intellectuels kémalistes n'ont pas une idée très claire. Ils fantasment un État fondé sur une Nation monolithique du point de vue ethnique et religieux. De ce fait, ils refusent de reconnaître les infra-identités, correspondant à toutes les différences ethniques et religieuses qui existent effectivement en Turquie. Par principe, l'État est assimilateur, il assimile les non-Turcs musulmans. Et lorsque cela n'est pas possible, on entreprend un nettoyage ethno-religieux, sur les non-Musulmans. Pourquoi la religion tient-elle une place si importante dans ce système ? Parce que la religion, plutôt que l'ethnie ou la langue, est le composant numéro un de l'identité « nationale » dans les Balkans et au Moyen-Orient. C'est un résidu du système du « Millet » établi par les Ottomans en 1453¹¹.

D.S. : Le kémalisme est-il en réalité une idéologie démocratique ?

B.O. : Il faut resituer les choses dans leur contexte historique : où y avait-il de la démocratie en Europe du temps d'Atatürk ? La France a été la proie du boulangisme, puis des Liges ; le Portugal a eu Salazar, l'Espagne Franco, la Pologne Pilsudski, la Grèce Metaxás, l'Italie Mussolini, l'Allemagne Hitler... toute l'Europe a été infestée par

Turgut Özal, président de la République d'origine kurde, qui n'était pas militaire de formation. Le terme renvoie directement au concept américain de *White Anglo-Saxon Protestant* ou WASP. Popularisée dans les années 1990, l'expression « Turc blanc » désigne généralement une élite occidentalisée, laïque, diplômée et plutôt favorable au kémalisme. Voir Ö. Ögret, « White Turks, Black Turks and grey debate », *Hurriyet Daily News*, 22 novembre 2010.

¹¹ Le mot « millet » désignait sous l'Empire ottoman les communautés religieuses légalement reconnues par l'État. La vie de chaque communauté, que ce soit les minorités (*dhimmi*) ou les Musulmans, était donc organisée selon un ordre religieux. Le système du Millet comprenait deux éléments : le *Millet-i Hakime* (Millet dominant), qui rassemblait tous les Musulmans, et le *Millet-i Mahkume* (Millets dominés), les non-musulmans. Le second bénéficiait d'une grande autonomie, mais ne correspondait qu'à une sorte de citoyenneté de seconde classe.

le fascisme. Il est stupide de dire que Kemal Atatürk n'était pas un démocrate, car il y avait très peu de démocraties dans les années 1920-1930. Atatürk a reproduit strictement en Turquie ce qu'il percevait de la « civilisation contemporaine », et à ce moment-là les pratiques politiques étaient de type « moniste ». C'est là le plus gros problème du kémalisme. Le kémalisme une révolution par le haut qui rencontrait des résistances venant d'en bas, notamment de la part des religieux. Aujourd'hui les petits-enfants des premiers kémalistes essaient de s'opposer aux réformes liées au processus d'adhésion à l'Union européenne, tandis que les petits-enfants de la réaction religieuse des années 1920 et 1930 défendent ces réformes pro-européennes : la réaction n'est plus religieuse, la réaction est kémaliste. Ce que les héritiers de Kemal ont fait de la révolution produit aujourd'hui un effet dépressif sur la Turquie : peur des fantômes et peur de perdre les privilèges.

D.S. : Comment percevez-vous, en tant qu'intellectuel turc, le modèle républicain français ? Avez-vous le sentiment qu'il soit toujours viable ?

B.O. : Bien sûr, parce que la France, même si elle est idéalisée par les kémalistes, donne aujourd'hui des droits aux minorités. En ce sens, elle est toujours un exemple à suivre. La France est en avance ; elle l'était à la fin du XIX^e siècle, elle l'est encore en ce début de XXI^e siècle car elle a su évoluer. Elle reste un modèle pour les Turcs car elle ressemble à la Turquie. Il reste maintenant à faire découvrir aux kémalistes ce que contient réellement ce modèle.

D.S. : Quelles similarités sociales relevez-vous entre la France et la Turquie pour justifier la pertinence de ce « modèle » français ?

B.O. : Dans le passé, la France a su lutter contre la féodalité, la monarchie, l'emprise du catholicisme. C'est pour cela que nous l'avons choisie comme modèle du temps d'Atatürk. C'est aujourd'hui un pays multiethnique et pluraliste du point de vue religieux, puisqu'elle compte beaucoup de Musulmans : c'est un pays multiconfessionnel. La France reste donc un modèle pour nous pas seulement parce qu'elle est en avance, mais aussi parce qu'elle nous ressemble. Je veux croire que la « période Sarkozy » est passagère.

D.S. : Beaucoup de Français continuent de penser que le kémalisme a sauvé la Turquie. Je ne sais pas exactement comment le kémalisme a construit son image en France, mais la plupart de nos intellectuels semblent penser que c'est la seule chose qui fasse encore tenir la Turquie ensemble ...

B.O. : Les élites des deux pays sont jacobines et se renforcent mutuellement. En outre les Français ne suivent pas vraiment ce qui se passe en Turquie. Ils ignorent la complexité et la richesse du paysage intellectuel turc. Ils ne connaissent pas nos grandes universités comme Bilgi ou Sabanci, ni nos ONG ou nos think tanks ;

ils ne sont pas informés des conférences qui se tiennent ici sur les questions arménienne et kurde. La France d'aujourd'hui, c'est celle de Sarkozy ; on pourrait peut-être même dire la France de Le Pen ?

D.S. : Les analystes français suivent l'actualité de l'AKP...

B.O. : Oui, mais j'imagine qu'ils ne sont pas très à l'aise avec cela. La vraie question reste toujours : qu'est-ce que l'AKP ? C'est un parti de quasi-paysans, qui s'embourgeoisent de jour en jour car ils s'enrichissent rapidement. Ils sont certes toujours assez grossiers du point de vue de la réflexion et leur doctrine n'est pas linéaire. Ils font des zigzags incroyables, deux pas en avant, un pas en arrière... En passant, l'UE ne fait-elle pas la même chose ? En tout cas, l'AKP n'est pas un parti de démocrates. Comment voulez-vous qu'il le soit, puisque ses fondateurs sont des ingénieurs issus de petites localités de province qui sont les piliers du conservatisme, en Turquie comme partout ailleurs. En revanche, la génération post-AKP sera forcément beaucoup plus démocrate. Mais il faudra attendre encore une génération ou deux pour voir une vraie évolution. L'Albanie n'a pas changé tout de suite après la mort de son leader, Cuba et la Chine ne changeront pas immédiatement non plus. Il ne faut pas oublier que l'histoire récente de la Turquie a concentré en soixante-dix ans ce que l'Europe occidentale a mis quatre siècles à accomplir.

D.S. : Mais Atatürk est mort depuis longtemps...

B.O. : Certes, mais le kémalisme, comparé aux autres nationalismes, a fait beaucoup de choses pour la Turquie. Il n'y a pas d'idéologie de révolution par le haut qui ait aussi bien réussi que le kémalisme. Par exemple, les Soviétiques ne sont pas parvenus à créer un *homo sovieticus*, et Mao n'a pas réussi la Révolution culturelle. Il s'agissait pourtant des deux révolutions les plus radicales au monde. Le kémalisme, malgré toutes ses erreurs, existe encore parce qu'il a apporté aux Turcs la civilisation contemporaine dans les années 1930, en imitant l'Europe de l'époque. Le principal problème est que les kémalistes d'aujourd'hui sont têtus : ils essaient de copier l'Europe des années 1930 une deuxième fois. C'est cela qui achève le kémalisme, qui le transforme en aristocratie, en une aristocratie conservatrice et dévastatrice. L'AKP joue aujourd'hui le rôle qu'ont tenu historiquement les Protestants en Europe, et le Parti républicain du peuple (CHP, parti kémaliste) celui des Catholiques.

D.S. : La France n'a-t-elle pas intérêt à ce que la Turquie conserve ses certitudes kémalistes ? Cela n'est-il finalement pas plus facile pour la France de tenir la Turquie en respect ou à distance, si celle-ci reste un peu réactionnaire ?

B.O. : Que la France ne s'y trompe pas : il n'est pas imaginable que la Turquie s'arrête en chemin. On ne peut pas arrêter une réforme de modernisation occidentaliste à l'ère de la mondialisation, surtout quand elle est portée par la classe dominante. Jusque dans les

années 1990, la grande bourgeoisie turque était opposée aux réformes. C'est pourquoi elle a soutenu le tournant politique fasciste déclenché par le coup d'État du 12 septembre 1980. Elle craignait en fait les « 2 K + I » : le communisme (*Komunizm* en turc), le kurdisme et l'Islam. La première peur, celle du communisme, l'a quittée dès 1989. Elle s'est peu à peu défaite de la deuxième à partir de la capture de Abdullah Öcalan en 1999¹². Il ne restait donc que le dernier problème, celui de l'islamisme.

Or, aujourd'hui, l'AKP lui-même se transforme, voire se métamorphose. Le résultat est déjà visible : en 1995, l'Union des Chambres de commerce et des bourses de Turquie (TOBB, *Türkiye Odalar ve Borsalar Birliği*), qui représente en fait la petite et moyenne bourgeoisie, a commandé au Professeur Doğu Ergil une étude sur « le problème de l'Est »¹³. Deux ans plus tard, en 1997, la principale organisation patronale, l'Association des entrepreneurs et industriels turcs (TÜSIAD, *Türk Sanayicileri ve İşadamları Derneği*), a publié un rapport écrit par le Professeur Bülent Taner sur « Les perspectives de la démocratisation en Turquie ». Ces organisations ont dû faire ces gestes politiques parce qu'elles n'arrivaient pas à vendre leurs produits ; ni à l'Est de la Turquie, où régnait une situation de quasi-guerre civile, ni à l'étranger. À l'époque circulait le slogan « *We cannot sell t-shirts with this human rights record* »¹⁴. Aujourd'hui la TÜSIAD se permet de soutenir la perspective d'une nouvelle constitution démocratique. Elle le fait encore timidement, car toutes les peurs n'ont pas disparu, notamment au sujet des islamistes - disons des anciens islamistes, qui sont devenus maintenant des nouveaux riches.

D.S. : Que pensez-vous du débat constitutionnel en Turquie ? Le pays a-t-il besoin d'une nouvelle constitution ?

B.O. : Une nouvelle constitution est indispensable à la Turquie. C'est un processus difficile, car les changements constitutionnels radicaux se font normalement à la suite de grandes catastrophes. Mais il ne faut pas oublier qu'en Turquie le conflit kurde a fait près de 40 000 victimes depuis 1984, sans compter les pertes antérieures. On doit également prendre en compte l'évolution de l'attitude des Kurdes de Turquie depuis la mise en place du Gouvernement régional du

¹² Abdullah Öcalan est le fondateur du PKK (*Partiya Karkerên Kurdistan* - Parti des travailleurs du Kurdistan), un groupe nationaliste kurde inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne depuis 2002. Le PKK mène une guérilla contre l'État turc depuis 1984. Öcalan fut arrêté en 1999 et condamné à mort, avant que sa peine ne soit commuée en prison à vie, suite à l'abolition de la peine de mort en Turquie. Il est depuis incarcéré sur l'île prison d'Imralı.

¹³ D. Ergil, *Doğu sorunu*, TOBB, juillet 1995. A l'époque le rapport avait suscité des réactions très violentes, en particulier de la part des milieux nationalistes. Voir notamment M. Turgut, *Doğu sorunu raporu*, Üzerine, Boğaziçi Yayınları, 1996.

¹⁴ « Nous ne pouvons pas vendre de t-shirts avec de tels résultats en matière de droits de l'Homme »

Kurdistan (GRK) en Irak : ils ont entrevu la possibilité d'une alternative politique. Beaucoup dépendra donc de la façon dont ce Kurdistan irakien se développe.

Dans le contexte turc, je suis opposé au terme « d'ouverture sur la question kurde », qui renvoie à de possibles initiatives pour résoudre le problème kurde. Je préfère la notion d'« ouverture démocratique » ou d'« initiative pour la démocratie ». Je ne suis pas non plus favorable à l'emploi du mot « kurde » dans la constitution. Cela ne ferait que renforcer le nationalisme ethnique turc et raviver le syndrome de Sèvres. Il faudrait que la Turquie parvienne à supprimer toutes les limitations à la démocratie. Ajouter le kurde au turc comme langue officielle de la Turquie serait une mauvaise idée, car cela reviendrait à négliger les autres minorités. On pourrait presque considérer qu'elles seraient sanctionnées pour ne pas avoir pris les armes... Ce serait également une provocation envers le nationalisme turc. On raterait ainsi une occasion d'avancer sur l'ensemble du processus de démocratisation.

En revanche, il faudrait changer l'article 66 de la Constitution qui déclare que « toute personne rattachée à l'État turc par le lien de citoyenneté est turque », et parler plutôt de *Türkiyeli*, c'est-à-dire de « quelqu'un de Turquie ». Les nationalistes kurdes contestent le nom de *Türkiye* (« Turquie » en turc) et préféreraient parler de « République d'Anatolie », mais ce ne serait pas cohérent historiquement. Les Européens parlent en effet de « Turquie » dès le XIV^e siècle. Mon père, quand il était énervé, utilisait le terme « *Türkiya* », moi je croyais qu'il faisait ça parce qu'il était plus facile de se faire entendre en terminant la phrase par une voyelle forte, un « a » plutôt qu'un « e » ou un « i ». Maintenant je me rends compte que c'est un vocable issu de l'appellation italienne, vénitienne plutôt, qui désignait l'Empire Ottoman ainsi : *Turchia*. Voilà un fait historique qu'on ne doit pas corriger, ce serait vécu comme une provocation par les Turcs. Il faut aussi conserver les symboles : l'hymne national, le drapeau. En revanche, toute limitation à la démocratie doit être abolie. Par exemple, si la langue officielle de l'État reste le turc, il faudrait en même temps importer l'article 75-1 de la Constitution française. Les municipalités où les Kurdes sont en majorité devraient pouvoir décider par elles-mêmes si à l'école le kurde est enseigné en même temps que le turc.

D.S. : Selon vous, comment faire avancer les relations franco-turques aujourd'hui? Considérez-vous la position du président français sur l'adhésion comme un obstacle majeur, ou bien est-ce un épiphénomène ?

B.O. : Pour le moment il est impossible de réparer la relation. Il y a deux raisons à cela du côté français : la position de Nicolas Sarkozy et la montée de l'islamophobie en France. Le président français n'a en soi pas tellement d'importance, pas plus que n'en avait George W. Bush pour la relation turco-américaine. Mais l'islamophobie ne disparaîtra pas de sitôt ; elle est aussi enracinée en France que la

paranoïa de Sèvres en Turquie. Du côté turc, la position du Premier ministre Erdoğan est le principal obstacle : il consolide sa base électorale dès qu'il tape sur ce qui est étranger. Pour le moment, Il ne faut pas demander l'impossible, il faut surtout maintenir le contact. Les Français doivent prendre connaissance des développements démocratiques en Turquie. Il faut les aider à comprendre qu'il y a deux Turquie, comme il y a eu deux France au début du XX^e siècle : les deux France de Marianne et de Marie...

D.S. : Selon vous, les Européens veulent-ils vraiment que la Turquie se démocratise ?

B.O. : Les Européens veulent que la Turquie se démocratise parce que leurs parents et leurs grands-parents ont vu la démocratie fragilisée. Ils souhaitent que la Turquie évolue comme l'Europe a évolué. Les Européens voudraient que les Turcs connaissent le même processus que celui par lequel sont passés leurs propres parents. D'autres raisons entrent également en jeu : quand la Turquie sera plus démocratique, les Européens pourront commercer davantage avec elle, encourager le tourisme... Si la Turquie ressemble à l'Europe, elle y sera plus attachée. En même temps il est normal qu'il y ait des gens en France opposés à une Turquie démocratisée, car elle risquerait alors d'intégrer l'UE. Son adhésion pourrait diluer le pouvoir politique dans l'UE, comme le veulent les Anglo-Saxons. En outre, une position extrême ne survit pas sans son contraire : on a l'islamophobie d'un côté, le syndrome de Sèvres en face.

D.S. : L'AKP a-t-il promu les libertés en Turquie ?

B.O. : Tout à fait, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, l'AKP a eu besoin d'importer de la légitimité *via* l'UE. Il lui fallait se débarrasser des militaires, s'approprier la superstructure du capitalisme à l'âge de la mondialisation. Ensuite, l'AKP est l'antithèse du kémalisme, qui n'aspire qu'à revenir aux années 1930.

Cependant comme je l'ai déjà dit, les fondateurs de l'AKP, ne sont pas des démocrates ; ils sont issus des petites villes, qui produisent rarement des démocrates. De plus, ils ont appris des aristocrates du CHP, de l'armée et des juges à faire pression contre tout ce qui est différent. Ainsi, l'AKP a beau avoir fait avancer la liberté religieuse pour les Musulmans, il refuse aux autres le droit de boire de l'alcool. C'est flagrant pendant le Ramadan : tous les restaurants sont fermés en Anatolie ! On ne peut boire une bière que dans un hôtel cinq étoiles, et encore pas ouvertement. Il faut lutter contre ces dérives. Il y a quelques années, au cœur même d'Istanbul, un bâtiment de luxe a été vendu à des particuliers qui s'étaient engagés à y construire une piscine semi-olympique. Mais le conseil d'administration du site a décidé qu'on ne pouvait pas en autoriser l'accès à des femmes en bikini. On a alors transformé la piscine en jardin.

L'AKP a encore beaucoup de chemin à faire pour apprendre la démocratie. Nous devons résister aux dérives, dans les limites de la république et de la légalité bien sûr. Il faut que nous manifestions notre désapprobation en tant que citoyens ; mais il ne faut pas demander à l'armée d'intervenir.

D.S. : Vous prônez finalement une forme de résistance civile ?

B.O. : Une résistance civile et par les ONG... Par exemple, nous devons aller nous baigner dans les bassins décoratifs, nous exprimer dans les médias, faire des procès, manger du pain et du fromage devant les restaurants qui sont fermés pendant le Ramadan et dans les établissements de l'État. De même, nous partageons désormais publiquement le deuil des Arméniens tous les 24 avril, contre les kémalistes. Mais nous ne serons jamais, jamais en faveur d'une action de l'armée car nous sommes entrés dans l'ère de la société civile. Le CHP ancienne école avait pour projet d'étouffer les islamistes par l'armée. Pour nous société civile, l'armée est tout simplement la pire des solutions, car elle résiste au changement à un moment où les islamistes évoluent justement à une vitesse étonnante.